

Caisse Desjardins du Littoral gaspésien
Vingt-deuxième assemblée générale annuelle

Procès-verbal de la vingt-deuxième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien tenue mardi le 04 avril 2023 à 18h30 en mode hybride sous la présidence de Madame Monique Collin.

Présents :

A- Pour le conseil d'administration

Cloutier	Gaétane	
Collin	Monique	
Jones	Benny	(présence virtuelle)
Moreau	Caroline	
Nicolas	Robert	
Simoneau	Denise	(présence virtuelle)

Absences motivées

Berthelot	Joël
Cyr-Lelièvre	Marc-Antoine

B- Assistance totale incluant les personnes ci-haut mentionnées

Soixante-et-onze (71)

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

La vice-présidente de la Caisse, madame Monique Collin, agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation par Mme Linda Ross, directrice générale, M. Robert Nicolas, administrateur, qui agit à titre de secrétaire et par Mmes Maude Dégarie et Marie-Hélène Savage, employées à la Caisse. Un technicien de la compagnie digicast est également en ligne pour veuillez au bon fonctionnement de la rencontre.

La présidente rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de quatre (4) jours prévus après l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Un message enregistré par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est présenté pour les membres.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Monsieur Robert Nicolas explique les règles pour participer à l'AGA pour les membres présents en salle et ceux en virtuels. Il précise également les conditions à respecter afin d'être reconnu comme membre de plein droit de la Caisse du Littoral gaspésien.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Il est proposé par Madame (retiré)
appuyé par Madame (retiré)

et UNANIMEMENT résolu de nommer Mme Marie-Hélène Savage et Mme Maude Dégarie comme scrutatrices pour superviser la votation en direct.

2.3 Adoption de l'ordre du jour (annexe A)

Il est proposé par Madame (retiré)
appuyé par Madame (retiré)

et UNANIMEMENT résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 07 avril 2022.

Il est proposé par Madame (retiré)
appuyé par Monsieur (retiré)

et UNANIMEMENT résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale du 07 avril 2022 soit approuvé tel que présenté.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration (annexe B)

Compte rendu présenté par Mme Monique Collin, présidente. Une copie du message de la présidente est en annexe du procès-verbal.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Rapport présenté par Mme Monique Collin, présidente. Le conseil d'administration n'a constaté aucune dérogation aux règles déontologiques pour l'année 2022.

3.3 Rapport financier (annexe C)

L'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins ainsi que les faits saillants du rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2022 sont présentés par une courte capsule vidéo. Une copie du rapport annuel est déposée sur le microsite de la Caisse et en annexe du procès-verbal.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le bilan de l'engagement dans le milieu de la dernière année est présenté par une capsule vidéo.

La directrice générale prend la parole pour présenter le montant au Fonds d'aide au développement du milieu en date du 31 décembre 2022 qui s'élève à 230K \$. Elle précise également que de ce montant, des sommes sont engagées envers des organismes.

La directrice générale poursuit en présentant le programme du Fonds du Grand Mouvement ainsi que les deux projets portés par la Caisse du Littoral gaspésien en 2022 soient, celui de la Renaissance du Centre d'Art de Percé ainsi que celui de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de la Gaspésie concernant le projet d'une rue écoconsciente faite à partir de matières plastiques. Ces deux projets se sont vu octroyer tous deux 50 000\$ par le Fonds du Grand Mouvement.

Enfin, elle conclut en présentant les divers programmes de finance solidaire, soient Fonds d'entraide Desjardins, Microcrédit Desjardins ainsi que Créavenir.

4. Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

- L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes);

La directrice générale fait part de la recommandation du conseil d'administration concernant le projet de répartition des excédents annuels qui se lit comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	9 515 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	60 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	0 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	10 821 k\$
	Affectation au FADM	(57) k\$
	Affectation à la RRE	(2 062) k\$
	Affectation à la réserve générale	(8 702) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 466 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles



Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			97 k\$
Épargne et placements		0,58	56 k\$
Fonds			10 k\$
Prêts et marges de crédit			104 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		88 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		26 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		79 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		4 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			464 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par Monsieur (retiré), appuyé par Madame (retiré) que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote après l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection :

M. Robert Nicolas, secrétaire d'assemblée, agit comme président d'élection.

Secrétaire d'élection :

Mme Linda Ross, directrice générale, agit comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature (annexe D)

Présentation faite par M. Robert Nicolas, administrateur. Une copie du rapport du comité de mise en candidature est en annexe du procès-verbal.

5.2.3 Élection par acclamation

Étant donné que le nombre de mises en candidature reçues dans les délais est **INFÉRIEUR** au nombre de postes à combler, le président d'élection déclare élu par acclamation :

Madame Monique Collin, groupe C
Madame Gaétane Cloutier, groupe Universel
Aux postes d'administratrice.

Il félicite les nouvelles élues.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente indique aux membres qu'ils seront appelés à voter sur le partage des excédents annuels (ristournes).

Elle précise également les éléments suivants concernant la période de votation :

- La réécoute l'assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.
- Il y aura 3 moyens simples de voter, soit par AccèsD Internet, AccèsD mobile ou via la borne de votation.
- Un membre de plein droit, dûment qualifié, ne pourra voter qu'une seule fois.
- La période de votation en différé sera ouverte dès la fin de l'assemblée jusqu'au 8 avril 2023 à 23h59.

En cas de vote négatif sur la proposition, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne sera donc retardé.

Avant la fermeture de l'assemblée, la présidente accompagnée de la directrice générale et du secrétaire ont procédé aux tirages de 8 prix de présence. Sept de ces prix ont été tirés parmi les membres présents en salle et un autre a été tiré parmi les membres présents virtuellement. Les prix étaient composés de 5 laissez-passer du Festi-Plage ainsi que 3 certificats cadeaux d'une valeur de 50\$ provenant de commerçants suivants : IGA de Grande-Rivière, Marché Guy Desbois et Dépanneur Station 132.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente remercie les membres présents pour leur implication et leur confiance envers la Caisse du Littoral gaspésien. Elle félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus. Elle termine en remerciant ceux et celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée et le personnel de la Caisse pour leur engagement envers les membres au quotidien.

7. Publication des résultats de vote et levée de l'assemblée (annexe E)

Le 11 avril 2023, la directrice générale a reçu par courriel les résultats du vote sur le partage des excédents annuels et celui-ci s'avère positif. La proposition sur le partage des excédents annuels a été acceptée à 98,8 %. Un nombre total de 250 membres ont exercé leur droit de vote. La période de votation étant terminée et le résultat du vote annoncé sur le microsite de la Caisse l'assemblée générale annuelle est levée le 12 avril 2023 à 11h22.